

15<sup>e</sup> édition annuelle



CONCOURS DE L'INFORMATIQUE ET  
DE LA PRODUCTIVITÉ POUR L'AVENIR

[WWW.CIPa.ca](http://WWW.CIPa.ca)

# LIGNES DIRECTRICES DU CONCOURS



NOUVELLE DATE LIMITE : 21 JUIN 2007

Commanditaire gestionnaire



Commanditaire  
diamant



Commanditaires médias



Partenaire industrie



Partenaire relations publiques





## LE CONCOURS DE L'INFORMATIQUE ET DE LA PRODUCTIVITE POUR L'AVENIR

EST LE PLUS IMPORTANT CONCOURS EN TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET EN INNOVATION AU CANADA. LA MISSION DU CIPA EST DE SOULIGNER L'APPORT DES ORGANISMES VISIONNAIRES QUI ONT IMPLANTÉ AVEC SUCCÈS DES SOLUTIONS TI QUI RÉPONDENT DE FAÇON INNOVATRICE AUX DÉFS DU MARCHÉ.



### QUI PEUT PARTICIPER ?

Le concours CIPA est ouvert à tout organisme des secteurs public et privé au Canada qui ont implanté avec succès un projet TI ayant permis d'obtenir des gains en productivité mesurables. Les prix CIPA sont alloués aux utilisateurs des TI et non aux produits. La contribution des fournisseurs de technologie et d'expertise aux projets lauréats sera soulignée lors du gala CIPA.

### INSCRIPTION FACILE ET GRATUITE !

Rendez-vous au [www.cipa.ca](http://www.cipa.ca) et téléchargez les documents Formulaire de mise en candidature et Formulaire d'autorisation. Complétez-les et soumettez votre candidature par courriel à [entries@cipa.ca](mailto:entries@cipa.ca), avant 17 heures HAE, le 21 juin 2007. Les lignes directrices du concours CIPA 2007 et les règlements officiels vous aideront à préparer votre dossier de candidature.

Il n'y a aucun frais pour participer au concours. Les organismes finalistes qui auront passé le contrôle préalable recevront un prix finaliste CIPA et seront en nomination pour le prix d'excellence 2007 qui sera dévoilé lors du gala. Chaque organisme finaliste doit inviter (aux frais de l'organisme) au moins un de ses dirigeants à participer au gala.

### TYPES D'ORGANISMES

#### (Les deux sections du concours)

Les candidats sélectionnent d'abord la section appropriée. Les organismes à but lucratif et les organismes sans but lucratif, compte tenu de leurs caractéristiques organisationnelles et opérationnelles distinctes, s'inscrivent aux mêmes catégories mais dans deux sections distinctes (de même type). Ainsi, le CIPA remettra un prix d'excellence Diamant à un organisme à but lucratif de même qu'à un organisme sans but lucratif.

#### Organismes à but lucratif

Toute entreprise à but lucratif peut s'inscrire dans cette catégorie, peu importe le secteur, qu'elle offre un produit ou un service, qu'elle se destine au public ou aux entreprises.

#### Organismes sans but lucratif, institutions publiques et gouvernementales

Les organismes de cette section regroupent toutes les instances gouvernementales fédérales, provinciales, territoriales, régionales ou municipales ainsi que les organismes publics autres que gouvernementaux mais subventionnés par le gouvernement et oeuvrant par exemple dans le secteur de la santé ou de l'éducation.

## LES CATÉGORIES D'INSCRIPTION :

Les organismes qui soumettent leur candidature au CIPA choisissent l'une des cinq catégories en fonction des deux types d'organismes. Chaque candidature peut être soumise dans une ou deux catégories maximum, selon le système ou la solution.

### 1. Efficacité et améliorations opérationnelles

Cette catégorie s'adresse aux organismes qui ont implanté des solutions TI novatrices en vue d'améliorer le rendement opérationnel interne et se traduisant par une hausse des revenus, une réduction des coûts ou encore un avantage concurrentiel tangible pour l'organisme.

### 2. Perspective client

Les lauréats de cette catégorie ont fait une utilisation stratégique des TI de façon unique ou exceptionnellement novatrice en conférant une dimension supérieure à la prestation de services auprès de leur clientèle externe.

### 3. Collaboration

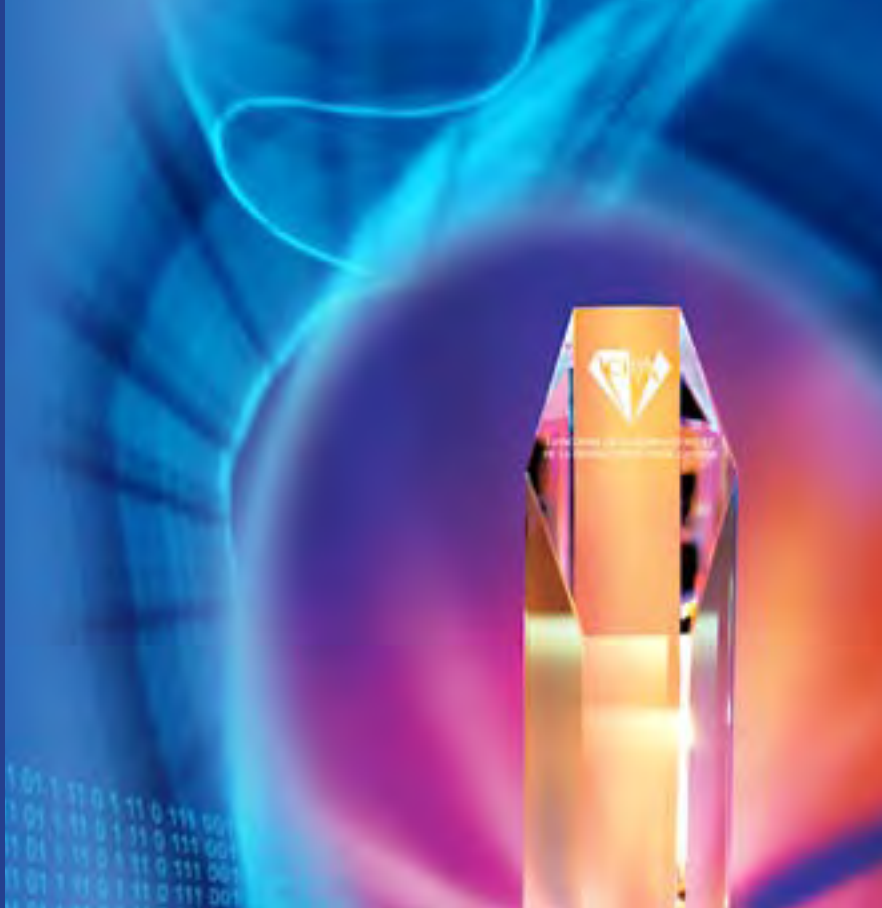
La collaboration est l'un des facteurs contribuant au succès d'un projet TI. Les lauréats de cette catégorie ont assuré la collaboration entre les divers acteurs internes et externes, les fournisseurs et les partenaires. La collaboration est essentielle pour obtenir résultat exceptionnel.

### 4. Transformation organisationnelle

Les candidats de cette catégorie sont des organismes qui ont renouvelé leur modèle de gestion, leurs capacités et leurs processus grâce aux technologies de l'information.

### 5. Innovation\*\*

Cette catégorie souligne les projets TI et l'implantation de stratégies concurrentielles qui démontrent une innovation supérieure et qui se distinguent par son approche unique. Ce peut être un projet qui ouvre de nouvelles perspectives, obtenant du coup un pointage très élevé, indépendamment des autres composantes du projet.



### \*\*Notes sur le concours :

Considérant que les projets doivent tous démontrer l'atteinte de résultats exceptionnels, les projets candidats dans toutes les catégories (excepté la catégorie Innovation) sont tous éligibles au Prix d'excellence Diamant *best in show*.

Les projets candidats de la catégorie Innovation ne peuvent pas nécessairement fournir de données mesurables comme c'est le cas dans les autres catégories. En revanche, ils compétitionneront avec succès dans la catégorie Innovation compte tenu de la valeur innovatrice de leur projet. Par conséquent, les lauréats de cette catégorie compétitionneront pour un prix innovation CIPA distinct et ne sont donc pas éligibles au prix Diamant *best in show*.

- Les candidats peuvent choisir la catégorie innovation comme l'une des deux catégories.
- Le jury se réserve le droit de déplacer tout projet soumis dans la catégorie où il obtiendra la meilleure évaluation.
- Un projet soumis, même s'il est inscrit dans deux catégories, ne peut recevoir un prix CIPA que dans une seule catégorie dans le cadre d'une même édition du concours.



## CRITÈRES DE SÉLECTION

Les critères de sélection comprennent, sans toutefois s'y limiter :

- La hausse des ventes ou des revenus (sauf pour le secteur public)
- L'économie de temps et de coût et l'amélioration du rendement
- L'augmentation de l'efficacité organisationnelle
- Les bénéfices de collaboration
- L'amélioration du service à la clientèle
- L'innovation et l'unicité dans le domaine
- Les avancées qui bénéficient aux parties intéressées et à la société et à l'économie canadiennes (création d'emplois, qualité de vie, exportation)

## AIDE AUX PARTICIPANTS

Les renseignements suivants, qui se retrouvent sur le site [www.cipa.ca](http://www.cipa.ca), section concours 2007, vous aideront à compléter votre dossier de candidature et comprennent :

- Les règlements officiels (lecture obligatoire pour tous les candidats)
- Les critères de sélection (les principaux axes d'évaluation utilisés par le jury)
- La pondération par catégorie (les critères de sélection les plus déterminants)
- Des exemples de candidatures de projets lauréats antérieurs
- Une assistance téléphonique et en ligne pour répondre à toutes vos questions : 905 695 6590 et [entries@cipa.ca](mailto:entries@cipa.ca).

## AVANTAGES DE LA PARTICIPATION

Les finalistes et les lauréats reçoivent :

- Une reconnaissance comme chef de file et innovateur en TI
- Une large couverture médiatique de l'organisme, du système ou de la solution tout au long du processus de sélection sous divers modes de marketing et de communication (presses, publicité, Internet)
- Les finalistes (ayant réussi le contrôle préalable) reçoivent un prix de reconnaissance CIPA et sont en nomination pour un prix d'excellence CIPA lors du gala en novembre 2007
- Les lauréats des prix d'excellence sont reconnus à travers les médias nationaux, les publications des partenaires du CIPA, des profils, des vidéos, sur le site [www.cipa.ca](http://www.cipa.ca) et lors du gala annuel.

## DATES IMPORTANTES :

**Nouvelle date limite d'inscription – 21 juin**

**1er mars** Ouverture du concours 2007 et appel de candidatures

**mars / avril / mai** Les formulaires de mise en candidature et d'autorisation peuvent être téléchargés au [www.cipa.ca](http://www.cipa.ca)

**21 juin** Nouvelle date limite pour soumettre le dossier de mise en candidature à [entries@cipa.ca](mailto:entries@cipa.ca)

**Juin** Présélection des candidats

**Juillet – septembre** Fin de la phase sélection / contrôle préalable des projets finalistes

**Août – octobre** Activités promotionnelles du gala : publicité nationale et publications sur les finalistes

**Novembre** Gala CIPA : réception, souper de gala et remise des prix aux finalistes et aux lauréats

**Novembre – décembre** Couverture médiatique pour les lauréats